Image not found or type unknown

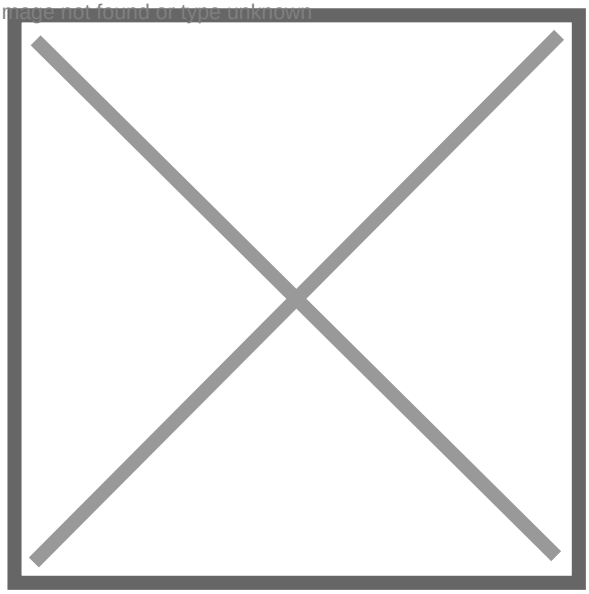

Achat à distance en allemagne

Par **eisbrecher**, le **09/09/2008** à **14:01**

Bonjour, j'habite en France, je suis Français et via le site Ebay j'ai acheté en mai dernier des cartouches d'encres pour mon imprimantes.

Suite à l'achat en ligne, je reçois la "facture", les frais de port sont égale à : (prix des frais de ports pour une cartouche) X 15 !! donc il y a pour plus de 50 euros...J'envois un mail à la société (matrixx media) pour leur dire que j'ai une adresse de livraison en Allemagne afin de faire diminuer les frais de ports. Deux semaines après, je reçois enfin une réponse. Les frais de port sont revus à la baisse, mais encore plus de 35 euros. Tarif exagéré pour 15 malheureuses petites cartouches. Je leur écris que je ne souhaite pas finaliser la vente pour ce motif. Pas de réponse, mais 2 ou 3 semaines après, je reçois un rappel, je réaffirme que je ne souhaite pas finaliser la vente. Vers le 10 août cette fois, je reçois un nouveau mail de leur part (identique au précédent) et le 20 août je reçoit une lettre chez moi de "mediafinanz" qui dit être mandaté par matrixx media pour me faire payer les cartouches. C'est écris en allemand bien entendu...bon, je comprends cette langue, mediafinanz m'informe que matrixx media a acheté les cartouches pour moi et que je dois maintenant les payer. A la somme que je dois payer à matrixx media s'ajoute 50 euros de frais de je ne sais pas quoi. Dedans mediafinanz me menace clairement de faire appelle à un avocat et tout le tremblement, de me faire payer les honoraires dudit avocat, etc.

Je tiens à signaler que je n'ai bien entendu pas reçu les cartouches, je ne les ai plus voulu dès lors que j'ai appris le coût exorbitant des frais de port.

Ma question est donc la suivante : la société mediafinanz peut elle m'imposer de régler le montant de cette vente ou non ? Que dois je faire ?

Par avance merci.

Stéphane.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés